

Pétition pour le retour en régie publique de l'eau et l'assainissement à l'Agglo Montpellier

Habitants de l'agglo, l'eau du robinet, c'est nous qui la buvons, c'est nous qui la payons. Nous avons le droit de choisir ! Le droit d'être informés !

Le service de distribution d'eau potable de Montpellier est délégué à Veolia jusqu'en 2014. La communauté d'agglomération de Montpellier aura donc le choix à cette date entre renouveler le contrat de Veolia, choisir un autre délégataire ou retourner en régie publique. La régie publique est le seul mode de gestion qui offre l'assurance que la facture de l'utilisateur ne sert qu'à l'entretien et l'amélioration du service, à la différence de la délégation du service au privé où une partie de la facture de l'utilisateur sert à distribuer des dividendes aux actionnaires. De nombreuses villes comme Paris, Grenoble, Rouen, Tours, Nantes, Angers, Saint-Etienne ont déjà fait le choix de retourner en régie publique.

Si vous souhaitez un retour en régie publique du service de distribution d'eau potable de Montpellier, pour une gestion écologique, sociale et démocratique de l'eau, dites-le en signant et en faisant signer la pétition de Eau Secours 34.

NOM prénom	Adresse postale ou email	Signature

Signature en ligne de la pétition : <http://eau34.ouvaton.org/index.php?s=petition>
Eau Secours 34, 190 rue de la Combe Caude, 34090 Montpellier